

## ALCOOL EN PRESENCE DE MINEUR

---

Par Profil supprimé Postée le 17/12/2013 11:05

Bonjour,

J'élève mes trois garçons en garde alternée étant séparé de mon épouse.

Dans la nuit du samedi 30 novembre au dimanche 1 décembre lors de sa période de garde alternée chez elle et alors qu'elle était de sortie. Notre fils majeur (18 ans) a invité deux ou trois copains pour une soirée qui a fini fortement alcoolisé et cela en présence de son frère de 14 ans. L'état d'ivresse de l'un des copains majeur de mon fils a conduit mon épouse lorsqu'elle est rentrée chez elle vers 0h30 a appelé le SAMU et cela toujours en présence de notre fils de 14 ans.

J'en ai parlé à mon épouse qui évacue le problème en m'invokant des comportements certes dangereux mais classiques chez des jeunes.

Elle prend la situation très à la légère et cela m'inquiète.

Notre fils de 14 ans qui heureusement n'a pas bu se retrouve au milieu d'une situation pouvant être incitante ou traumatisante.

Je souhaiterais que vous m'apportiez une aide de manière à pouvoir sensibiliser mon épouse sans que cela ai des conséquences sur nos enfants.

J'ai pensé faire un signalement mais je ne veux pas que mes enfants soient impliqués et qu'ils considèrent que leur père est un délateur voulant nuire à leur mère qui par ailleurs les éduque correctement.

Merci par avance pour votre aide.

---

### Mise en ligne le 20/12/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre positionnement, mais il nous semble qu'un signalement serait excessif, voire non entendable. Vous dites que votre ex épouse les élève par ailleurs correctement. Aussi, plutôt que de chercher à sensibiliser leur mère, il nous semble plus intéressant de pouvoir aborder ce sujet avec votre fils de 18 ans directement. Il nous semble que c'est plutôt son comportement et son attitude qui sont à "revoir" car c'est bien de sa responsabilité s'il expose son frère. On peut imaginer que votre ex -épouse n'ait pas donné son consentement ou son aval pour une soirée alcoolisée, faisant confiance à votre aîné en lui permettant d'inviter 2 ou 3 copains comme cela peut se faire entre ados. Si la soirée "dérape", il ne nous semble pas qu'il faille incriminer la mère de vos enfants mais bien votre fils. De plus, celle-ci a bien réagi lors de son retour et nous supposons qu'à cette occasion, elle ait pu exprimer son désaccord et sa désapprobation à votre aîné quant au "déroulement" de la soirée en présence de son frère. Aussi, nous vous invitons à reprendre cela avec vos enfants et à cette occasion de pouvoir justement aborder les dangers et les limites de ce produit.

Cordialement.

---